



République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION  
n° 2024 - 05 - 24

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10 OCT. 2024

ID : 085-200023778-20241003-DL2024\_05\_24-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 3 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Jean CANTIN, Laurent REIGNIEZ, Denise RENAUD, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Tiphany JACOMINO, Valérie VECCHI.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Jean CANTIN à Thierry FAVREAU / Denise RENAUD à François BLANCHET / Joël GIRAUDEAU à Sandra DUBOS / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Jean-Pierre STEPHANO à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Approbation d'avenants n° 3 aux marchés de  
transports scolaires



Suite à la prise de compétence autorité organisatrice des mobilités, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est désormais l'autorité seule compétente afin d'organiser les services de transports scolaires sur son ressort territorial.

Afin d'assurer les services de transports scolaires à compter de la rentrée 2023, des marchés de « prestations de transports scolaires - circuits spéciaux scolaires sur le ressort territorial du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération » ont été conclus avec la société Voyages Nombalais le 10 juillet 2023, selon le détail suivant :

N° LOT	TITRE DES LOTS	Durée du marché	Durée totale du marché	Offre de Base			
				Sur 1 an		Sur la durée marché	
				en € HT		en € HT	en € TTC
Lot 1	Desserte des écoles de Commequiers	1 an	3 ans au -	29 593,22 €	29 593,22 €	33 749,86 €	57 204,22 €
Lot 2	Desserte des écoles de St Hilaire de Riez	1 an	3 ans au -	32 091,25 €	32 091,25 €	24 274,02 €	270 901,24 €
Lot 3	Desserte Grand centre	2 ans	6 ans au -	45 923,87 €	81 247,74 €	275 542,22 €	303 097,54 €
Lot 4	Desserte Fencouler centre	2 ans	6 ans au -	47 722,22 €	95 422,44 €	238 299,31 €	315 029,24 €
Lot 5	Saint Hilaire de Riez Zone perse	2 ans	6 ans au -	154 915,81 €	309 831,63 €	929 494,86 €	1 022 444,32 €
Lot 6	Saint Hilaire de Riez Eclats - Hameaux	2 ans	6 ans	240 718,59 €	1 444 299,55 €	1 444 299,55 €	1 538 729,51 €
Lot 7	MOPD Commequiers Le Fencouler- Saint Iloxent sur Vie	2 ans	6 ans	402 974,15 €	2 417 244,92 €	2 417 244,92 €	2 658 969,41 €
Lot 8	EST Saint Révérend - Coex - l'Aquilon sur Vie	2 ans	6 ans	302 255,51 €	1 813 533,06 €	1 813 533,06 €	1 954 652,32 €
Lot 9	Brem - Brégnolles sur Mer (contratance VOISNEAU)	2 ans	6 ans	532 621,29 €	3 195 730,14 €	3 195 730,14 €	3 515 202,12 €
Lot 10	Desserte 184	2 ans	6 ans	44 123,72 €	224 562,35 €	224 562,35 €	231 430,59 €
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>1 882 879,14 €</b>		<b>10 962 251,14 €</b>	<b>12 058 472,22 €</b>
Lot 11	Régulation régulation et surveillance pôle de correspondance	2 ans	6 ans	71 036,50 €		422 591,00 €	511 909,20 €
Lot 11	Tranche optionnelle - gestion des inscriptions aux TS *	5 ans		24 000,00 €		420 000,00 €	504 000,00 €
<b>SOUS TOTAL (hors TO gestion des inscriptions aux TS)</b>				<b>1 953 977,64 €</b>		<b>11 388 842,14 €</b>	<b>12 570 385,46 €</b>

Il est précisé aux élus communautaires que le lot 1 relatif à la desserte des écoles primaires de la commune de Commequiers d'une durée de 1 an, reconductible deux fois par période de 1 an, n'a pas été reconduit, et ce en accord avec M. le Maire de Commequiers, au regard du coût du service et de la fréquentation des transports scolaires pour les écoles primaires.

Des modifications doivent être apportées aux marchés conclus à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 pour les motifs suivants :

- Modifications mineures de circuits sur la commune de Commequiers compte tenu de la résiliation du lot 1 afin d'assurer le transport scolaire des élèves des écoles primaires de Commequiers ;
- Adaptations de circuits afin de modifier certains points d'arrêt notamment, compte tenu des inscriptions des élèves pour l'année scolaire 2024/2025.
- Optimisation du pôle de correspondance (re dispatchage des collégiens afin de minimiser le nombre de navettes aux collèges, et d'optimiser le nombre de places dans les cars).

Le détail des avenants à conclure et leur incidence financière par rapport aux montants des marchés conclus figurent ci-dessous :

en HT sans indexation	LOT1	LOT2	LOT3	LOT4	LOTS	LOT6	LOT7	LOT8	LOT9	LOT10	LOT11	TOTAL
MONTANT AVENANT N°2	7 502,13	31 302,06	21 774,25	23 409,90	75 296,41	127 455,91	229 730,72	154 173,42	281 766,45	33 834,37	24 516,72	1 010 762,34
TOTAL MARCHE APRES AVENANT N°2 (année 1 à 6 Avenant N°2)	96 251,79	277 576,12	297 317,47	309 809,21	1 004 791,29	1 571 755,46	2 646 975,64	1 967 706,48	3 477 496,59	298 816,72	451 107,72	12 399 604,49
MONTANT AVENANTS N°3 (différence Marché de base et Total marché après avenant N°3)	- 56 665,73	- 8 155,80	30 467,59	11 115,89	- 1 074,46	95 438,25	- 134 112,95	81 962,80	- 91 920,01	72 571,76	- 6 996,38	- 7 369,05
TOTAL MARCHE APRES AVENANT 3 (année 1 Avenant N°2 + année 2 à 6 avenant N°3)	32 083,93	238 118,26	306 010,81	297 515,20	928 420,42	1 539 737,80	2 283 131,97	1 895 495,86	3 103 810,13	337 554,11	419 594,62	11 381 473,10
MARCHE DE BASE en € HT	88 749,66	246 274,06	275 543,22	286 399,31	929 494,88	1 444 299,55	2 417 244,92	1 813 533,06	3 195 730,14	264 982,35	426 591,00	11 388 842,15
VARIATION AVENANT N°2	8,45%	12,71%	7,90%	8,17%	8,10%	8,82%	9,50%	8,50%	8,82%	12,77%	5,75%	8,88%
VARIATION AVENANT N°3	-63,85%	-3,31%	11,06%	3,88%	-0,12%	6,61%	-5,55%	4,52%	-2,88%	27,39%	-1,64%	-0,06%

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 5°, L. 2194-1 6° et R.2198-2, R.2198-5 et R.2194-8,  
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,  
Vu le BP 2024,  
Vu la décision d'attribution des marchés de prestations de transports scolaires au candidat Voyages Nombalais pour les lots 1 à 8 ; 10 et 11 et au groupement d'entreprises Voyages Nombalais / Voyages Voisneau pour le lot 9 prise par la Commission d'Appel d'Offres le 8 juin 2023,  
Vu la délibération n° 2023 4 10 du 15 juin 2023 portant autorisation de signature des marchés de prestations de transports scolaires,  
Vu la délibération n° 2023 07 31 du 14 décembre 2023 portant approbation des avenants n° 1 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,  
Vu la délibération n° 2024 01 16 du 29 février 2024 portant approbation des avenants n° 2 aux marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-042 à 2023-052,  
Vu les marchés de prestation de transports scolaires n° 2023-043 à 2023-052 conclus, y compris leur avenant n° 1 et n° 2,  
Vu les projets d'avenant n° 3,  
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 septembre 2024,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 3 octobre 2024,  
Vu le rapport,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

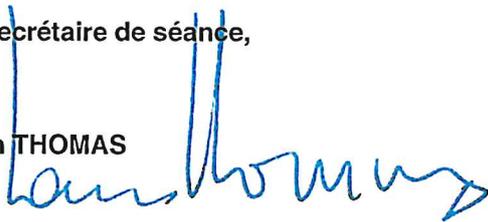
**Article 1** : d'approuver la conclusion d'un avenant n° 3 aux marchés de prestation de transports scolaires tels que présentés au rapport ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, à signer les avenants n° 3 aux marchés de prestations de transports scolaires et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

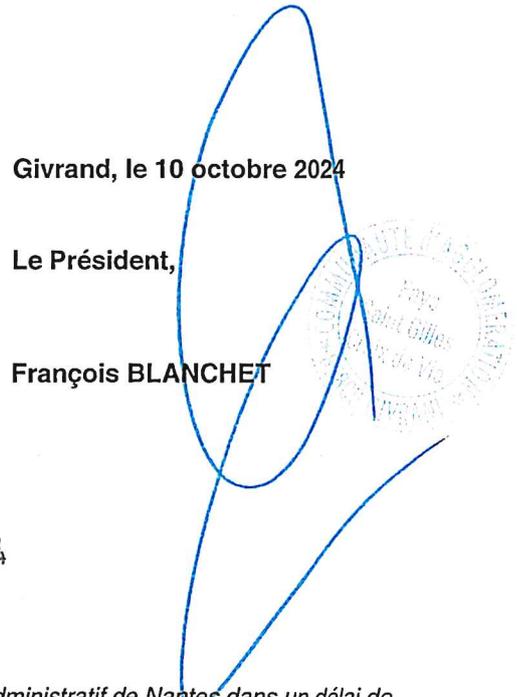
Yann THOMAS



Givrand, le 10 octobre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :  
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 OCT. 2024  
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 10 OCT. 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*